

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 23 avril 2020

L'IP Lait confirme la nécessité d'importer 1000 t de beurre

La production indigène de beurre est inférieure à celle de l'année dernière et la demande est bonne. Un manque de beurre est attendu d'ici la fin de l'année si rien n'est entrepris. Afin d'assurer l'approvisionnement en beurre en Suisse, l'IP Lait a déposé cette semaine une demande d'importation de 1000 t de beurre auprès de l'Office fédéral de l'agriculture. La décision de déposer cette demande a été prise moyennant l'engagement des transformateurs et du commerce de reporter la plus-value générée par la hausse du prix du beurre suisse aux producteurs.

Les ventes de beurre ont augmenté ces dernières semaines en Suisse. Il y a encore suffisamment de beurre, mais pour assurer l'approvisionnement pendant toute l'année, les stocks de beurre devraient s'élever à entre 4000 et 5000 t à la fin avril. Étant donné que la production de beurre est inférieure à celle des années précédentes depuis des mois et que la demande a augmenté, les stocks ne peuvent pas être suffisamment constitués et n'atteignent qu'environ 1500 t actuellement. Pour garantir l'approvisionnement à long terme, des importations de beurre devraient être autorisées maintenant, car les processus sont longs. Par conséquent, l'IP Lait a déposé cette semaine une demande d'importation de 1000 t auprès de l'Office fédéral de l'agriculture. Pour comparaison : près de 43 000 t de beurre sont vendues par année en Suisse. La décision de déposer une demande d'importation n'a pas été facile à prendre pour l'IP Lait et elle aurait préféré que le beurre soit produit en Suisse, l'approvisionnement en beurre indigène ayant une grande importance dans notre secteur.

Vu le manque actuel de graisse lactique, il faut s'attendre à de légères hausse de prix sur le marché indigène du beurre. La décision de déposer une demande a uniquement pu être prise au sein de l'IP Lait parce que les acteurs ont en même temps pu s'accorder sur un système pour reporter la plus-value générée par la hausse du prix du beurre. Les fournisseurs de lait et de crème bénéficieront ainsi de manière adéquate et conforme au marché de cette hausse. Pour les fournisseurs de lait concernés, cela représente une augmentation de prix de 0,6 à 1,0 ct par kilo de lait à négocier entre les acteurs du marché.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58